

Comptabilité - Exercice 1991 - Ouverture de crédits d'investissement

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Depuis l'année 1986, la Ville de Besançon adopte son budget primitif au cours du premier trimestre de l'exercice auquel il s'applique. Cette procédure sera reconduite pour l'exercice 1991.

La loi d'Amélioration de la Décentralisation n° 88.13 du 5 janvier 1988 prévoit dans son article 15 que «jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider ou mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption».

Par délibération du 14 janvier 1991, le Conseil Municipal a décidé d'inscrire, en anticipation au vote du budget primitif 1991, divers crédits d'investissement dont le montant s'est élevé à 1 227 200 F pour le budget principal.

Pour répondre à de nouveaux besoins, il est demandé au Conseil Municipal une inscription complémentaire de crédits dont le détail figure au tableau ci-après :

Imputations 1991	Libellés	Rappel crédits voté au BP 1990	Montant crédits à ouvrir au BP 1991
	BUDGET PRINCIPAL		
900.0/232.00510 33000	Services administratifs - Travaux de bâtiments - Domaine de l'administration	165 000	33 000
900.1/2144.00517 33000	Service d'incendie - Matériel d'incendie ou de défense civile - Domaine de la sécurité	60 000	12 000
903.1/2142.00502 21100	Écoles du premier degré - Mobilier et matériel scolaires - Domaine de l'enseignement	370 000	15 000
903.1/2142.00502 33000	Écoles du premier degré - Mobilier et matériel scolaires - Domaine de l'enseignement	100 000	25 000
903.1/232.00502 33000	Écoles du premier degré - Travaux de bâtiments - Domaine de l'enseignement	2 030 000	1 015 000
903.61/232.89056 33000	Musées - Travaux de bâtiments - Citadelle et parc zoologique	500 000	50 000
903.63/2141.00509 45051	Bibliothèques - Mobilier et matériel culturels - Domaine de la culture	200 000	15 000
903.69/232.00509 33000	École des Beaux-Arts - Travaux de bâtiments - Domaine de la culture	500 000	100 000
903.90/232.90006 33000	Animation de quartiers - Travaux de bâtiments - Bâtiments Vie associative et quartiers	175 000	43 000
903.90/232.90007 33000	Animation de quartiers - Travaux de bâtiments - Bâtiments animation socio-culturelle	175 000	43 000

Imputations 1991	Libellés	Rappel crédits voté au BP 1990	Montant crédits à ouvrir au BP 1991
904.6/232.00504 33000	Établissements pour enfants - Travaux de bâtiments - Domaine de l'action sociale	250 000	50 000
904.9/232.00504 33000	Autres équipements sanitaires et sociaux - Travaux de bâtiments - Domaine de l'action sociale	230 000	46 000
908.6/232.00510 33000	Ensembles et groupes immobiliers - Travaux de bâtiments - Domaine de l'administration	700 000	71 800
	Autres crédits hormis ceux inscrits au chapitre 925 (crédits afférents au remboursement de la dette)	110 310 553	
	TOTAL BUDGET PRINCIPAL	115 765 553	1 518 800
	Limite des 25 %	x 25 %	
		28 941 388	
	Rappel crédits ouverts au CM du 14 janvier 1991		1 227 200
	Total général des crédits d'investissement du BP 1991 votés par anticipation		2 746 000

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale adopte, à l'unanimité, les propositions du Rapporteur.